

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 36
Présents	: 29
Votants	: 35
Convocation et affichage	: 19/11/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à René SABATIER), Sylvie BONNET (pouvoir à Sylvette DAVID), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Danielle MAGAND (pouvoir à Catherine MICHALON), Dominique MAZINGARBE (pouvoir à Laurence DUMAS), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE

BC-2020-380 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 22 JUILLET ET DU 24 SEPTEMBRE 2020

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux du Bureau communautaire des 22 Juillet et 24 septembre 2020,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-381 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RENOFUTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A QUATRE PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'AIDE A LA RENOVATION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution d'une aide financière maximum d'Annonay Rhône Agglo de 1000€ à Mme MICHAUD, de 2000€ à M. MARCEL, de 2000€ à M. MONTEL et de 2000 € à Mme GRENIER en conformité avec le règlement d'attribution en vigueur,

PRECISE que le montant de la subvention accordée pourra être réajusté à la baisse en fonction du montant réel des factures acquittées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-382 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Danielle MAGAND en qualité de représentante d'Annonay Rhône Agglo au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**BC-2020-383 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS COMPOSANT
LE DEUXIÈME COLLÈGE DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'OFFICE DE
TOURISME ARDÈCHE GRAND AIR**
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Par 34 voix votant pour
Et par 1 voix s'abstenant :
Jean-Yves BONNET

APPROUVE la liste des représentants socio-professionnels titulaires et suppléants telle que présentée ci-dessus, amenés à siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air

AUTORISE Monsieur le Président à désigner ces membres qui formeront le deuxième collège du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

**BC-2020-384 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX CLUBS ANNONAY CANOË KAYAK CLUB, ANNONAY
TRIATHLON, CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGÉE ET
DE DESCENTE D'ANNONAY, CLUB ALPIN FRANÇAIS, MIGMATITE ATTITUDE -
ANNÉE 2020**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de subventions aux clubs telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus, au titre de l'année 2020,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2020, des dites subventions,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2020-385 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - VOTE DES
TARIFS DES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE POUR LES PROFESSIONNELS**
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE les tarifs de la déchèterie d'Annonay pour les professionnels autorisés à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit,

Pour les entreprises pouvant justifier d'une adresse sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo :

	Prix au mètre-cube	Prix à la tonne
DIB	19 €	148 €
Déchets verts	19 €	90 €
Gravats	17 €	21 €
Bois	17 €	161 €
Cartons	gratuit	gratuit
Ferrailles	gratuit	gratuit

Pour les entreprises extérieures au territoire d'Annonay Rhône Agglo :

	Prix au mètre-cube	Prix à la tonne
DIB	27 €	219 €
Déchets verts	21 €	99 €
Gravats	35 €	41 €

Bois	20 €	186 €
Cartons	71 €	92 €
Ferrailles	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-386 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - FIXATION DES TARIFS POUR LA REDEVANCE SPÉCIALE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2021.

FIXE les tarifs de la redevance spéciale 2021 comme suit,

- Part fixe :
 - 600 euros par an par conteneur semi-enterré installé
 - 100 euros par an par colonne aérienne
 - gratuité du matériel aérien d'occasion destiné au rebut par la collectivité

- Part variable correspondant au coût de collecte et de traitement :
 - ordures ménagères résiduelles : 226 € la tonne
 - tri (corps creux, corps plats, verre) : gratuit

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-387 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF, HORS REDEVANCES, ABONNEMENT, PFAC ET PFS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte les tarifs et pénalités présentés dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération et applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-388 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES ET ABONNEMENTS 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

FIXE conformément au tableau ci-dessus, les tarifs 2021 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques des services exploités en régie, composés d'un abonnement semestriel perçu d'avance et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

FIXE conformément au tableau ci-dessus, la redevance (part communautaire), proportionnelle à la consommation d'eau potable et l'abonnement (part communautaire) semestriel perçu d'avance pour 2021 pour la collecte et le traitement des eaux usées, pour les services exploités en délégation.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-389 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE SPECIALE (PFS)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 33 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Christian ARCHIER

DECIDE de fixer la PFAC « domestique » et la PFAC « assimilé domestique » pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions édifiées préalablement à la mise en service du réseau public d'assainissement selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFS pour les constructions pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées,

PRECISE sur la présente délibération entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021,

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrite au budget assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-390 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - CREATION D'UNE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE A SERRIERES, CREATION D'UN POSTE DE REFOULEMENT A LIMONY ET REJET AU RHONE, DEMOLITION DE DEUX STATIONS COMMUNALES - COMMUNE DE SERRIERES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-391 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTÉ les tarifs énoncés ci-dessus pour les communes en régie d'Annonay, Le Monestier, Saint Julien Vocance, Vanosc et Vocance et la commune de Villevocance en délégation de service public (part communale) hors redevances de l'Agence de l'Eau.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

BC-2020-392 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - FIXATION DES TARIFS DE PRESTATIONS DU SERVICE D'EAU POTABLE APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

ADOPTER les tarifs de prestations du service de l'eau potable 2021 tel qu'annexés à la présente délibération.

PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-393 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU TERNAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

CHARGE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-394 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC POUR LA REHABILITATION DE LA CONDUITE D'EAUX BRUTES DU TERNAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

CHARGE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CHARGE Monsieur le président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-395 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE - REHABILITATION RESERVOIR 'HAUT QUARTIER' - COMMUNE DE SAINT MARCEL LES ANNONAY

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2020-396 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - POURSUITE DU CONVENTIONNEMENT AVEC LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX LA VIVAROISE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

APPROUVE la poursuite du partenariat entre Annonay Rhône Agglo et la S.P.A la Vivaroise,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2021,
AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer cette convention et toutes autres pièces s'y rapportant, ainsi que toutes les démarches utiles à cet effet,

PRECISE que les dépenses de subvention seront imputées sur le budget principal.

BC-2020-397 - RESSOURCES - RESSOURCES HUMAINES- VACATION MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 34 voix votant pour

AUTORISE la mise en place de vacances pour les remplacements ponctuels de Maître-Nageur Sauveteur

FIXE la vacation horaire à 14,69€ brut

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération

Fait à Davézieux, le 07/12/20

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président**

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 03/12/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales